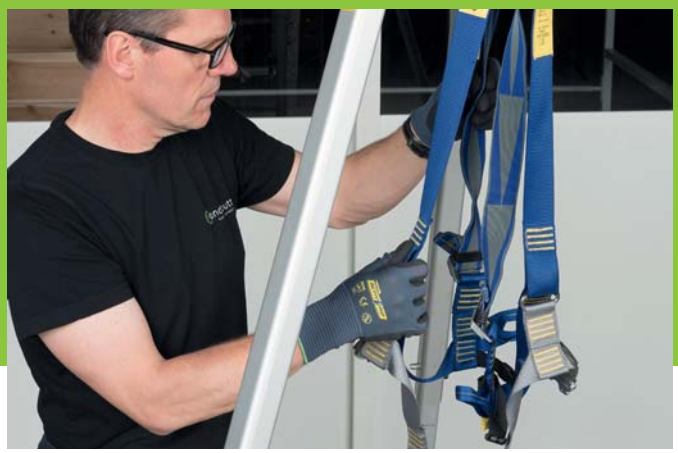

vandeputte
SAFETY EXPERTS

MAINTENANCE SERVICES

Vandeputte – votre partenaire pour le contrôle, l'entretien et la réparation

Pourquoi faire appel à Vandeputte pour le **contrôle, l'entretien** et **l'inspection** de vos produits à entretenir?
Voici les quatre raisons principales:

Un suivi clair et structuré de A à Z

Pour nous, il est important que vous puissiez bénéficier à tout moment d'une **vue d'ensemble** du statut de vos produits à entretenir. Tous les produits qui parviennent à Vandeputte sont donc **enregistrés** et accompagnés d'un **rapport de test** complet. Nous pouvons ainsi également vous informer à temps lorsqu'un nouvel entretien est souhaitable. Vous avez un même interlocuteur pour toutes vos questions.

Qualité garantie grâce à des techniciens certifiés et expérimentés

Vandeputte travaille avec ses **propres techniciens**, qui bénéficient de longues **années d'expérience**.
Ils procèdent uniquement aux travaux d'entretien pour les **marques** pour lesquelles ils ont reçu une **formation spécifique** et pour lesquelles ils sont **certifiés** par le fabricant.

Le fabricant ne propose pas d'obligation de certification ou de formation?
Les instructions sont alors demandées et le fabricant est consulté avant le début des travaux d'entretien..

Prestations de services sur et hors site possibles

Vous décidez du lieu où les travaux sont effectués. Ils sont exécutés par défaut dans notre **atelier de Puurs (Belgique)**, équipé des outils nécessaires tels qu'un compresseur d'air respirable, des bancs de test, des postes de calibrage pour la détection des gaz et des lave-linge/sèche-linge haute capacité professionnels.

Vous souhaitez remettre rapidement les articles en fonctionnement? Notre technicien se rend volontiers sur site avec le **véhicule de service** spécialement conçu à cet effet.

Les demandes de travaux sur site sont toujours évaluées en concertation et en fonction du nombre d'appareils à entretenir, des travaux à effectuer et du lieu où les travaux doivent être exécutés.

Délai d'exécution rapide

Pour garantir que les travaux sont exécutés aussi rapidement que possible, Vandeputte dispose d'un entrepôt d'entretien avec pas moins de **400 pièces différentes en stock**.

La pièce nécessaire n'est pas disponible en stock? Nous pouvons alors compter sur les **livraisons hebdomadaires** de nos fournisseurs.

Vandeputte
Belgique - Wallonie
Rue de Namur 101
B - 6041 Gosselies
T +32 (0)71 25 87 25
F +32 (0)71 25 87 20
info.wallonie@vdp.com

Vandeputte
France Nord
2 Route de Crochte
F - 59380 Socx
T +33 (0)3 28 60 72 00
F +33 (0)3 28 64 84 70
info.france@vdp.com

Vandeputte
France - Ile de France
Orlytech Bât 518
4 allée du Comm. Mouchotte
F - 91320 Wissous Cedex
T +33 (0)1 70 03 36 40
F +33 (0)1 70 03 36 39
info.france@vdp.com

INSPECTION VISUELLE DE LA **PROTECTION ANTI-CHUTE**

vandeputte
SAFETY EXPERTS

Pourquoi procéder à une inspection visuelle de votre protection anti-chute?

La norme EN 364 (exigences générales pour le manuel d'utilisation, l'entretien, le contrôle périodique et la réparation) indique qu'une inspection doit être effectuée par une personne compétente **tous les douze mois** ou **après une chute**, selon les instructions du fabricant. Cette directive est intégralement reprise dans les législations nationales et par les fabricants.

Cela concerne tous les équipements de protection individuelle et les accessoires anti-chute qui ne sont pas fixés de manière définitive.

En ce qui concerne la notion de personne compétente, la Belgique se distingue des autres pays en établissant que le contrôle doit être assuré par un **Service Externe pour les Contrôles Techniques sur les lieux de travail (SECT)**. Vandeputte ne peut donc pas assurer ce service pour le marché belge.

Qu'implique l'inspection visuelle?

Lors de l'inspection visuelle de la protection contre les chutes, nos techniciens effectuent toujours les mêmes étapes:

- **Contrôle visuel** des éléments suivants:
  - Sangles textiles (coupure, brûlure, effet de produits chimiques)
  - Piqûres (effilochage, abrasion, etc.)
  - Boucles et pièces en métal (encoches, déformation, corrosion, etc.)
  - Corde
  - Absorbeur
  - Fonctionnement des fermetures automatiques
  - ....
- Création d'un rapport de **test**
- Apposition d'un **autocollant de contrôle**
- **Enregistrement** de la protection anti-chute (à l'aide de l'étiquette présent), ainsi que des travaux effectués dans la base de données de Vandeputte

Où l'entretien est-il effectué?

L'entretien des protections contre les chutes peut être effectué chez nous, **dans l'atelier**, ou **sur place**.

Pour les travaux sur site, nous déterminons au préalable les possibilités en fonction du nombre d'équipements à entretenir, des travaux à effectuer et du lieu où les travaux doivent être effectués.

Quels marques de protection anti-chute Vandeputte peut-il inspecter?

Pour l'inspection visuelle de la protection anti-chute, le législateur prévoit qu'il suffit d'obtenir un certificat auprès d'un seul fabricant. Pour garantir la qualité et développer suffisamment d'expertise avec différents types et différentes marques de harnais, Vandeputte a obtenu une **certification pour l'inspection visuelle** auprès des fournisseurs suivants: **DBI-Sala, Protecta, Miller, Skylotec, Antec** et **Skalt**.

Enregistrement et entretien de suivi

Tous les **travaux effectués** sont consignés avec un rapport de test dans notre base de données.

Nous vous envoyons un **message** avant expiration de **l'intervalle d'échange suivant**.

www.vdp.com | info@vdp.com